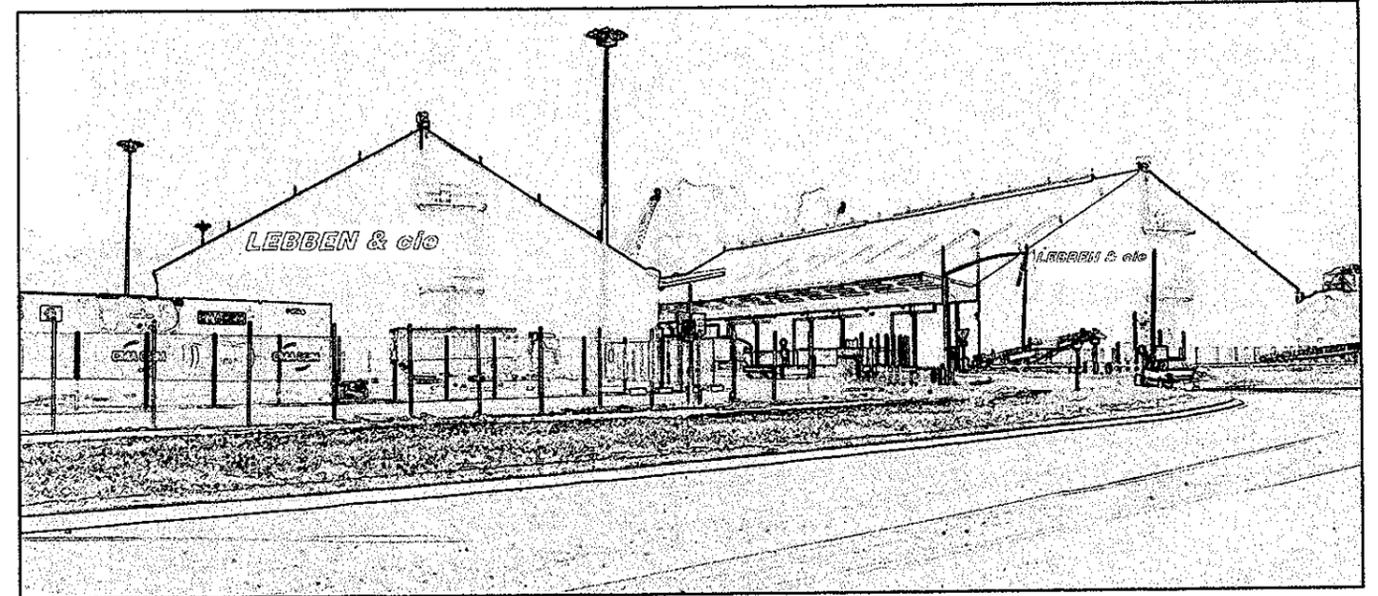


BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES
des Techniques du Géomètre et de la Topographie

SESSION **2008**



DOSSIER ETUDES

EPREUVE EP 2

Exploitation et Communication

ACTIVITE 2

DROIT PROFESSIONNEL - CADASTRE

N° Etude	Activités et Documents	Barème	Durée conseillée
4	Cadastre	30	1 h
5	Droit professionnel	30	1 h

ETUDE N°4

COMPETENCES EVALUEES : C 1.1 Collecter des informations

C 3.3 Réaliser des documents graphiques

CONTEXTE : DMPC

ACTIVITES : Vous êtes chargé d'établir le DMPC relatif à la division foncière

ON DONNE : - L'extrait cadastral

DT6

- DMPC

DR4 bis

ON DEMANDE :

Les parcelles 286 et 394 appartenant au Port Autonome de Bordeaux ont une contenance :

parcelle 286 : 3 ha 42 a 46 ca cadastrale

parcelle 394 : 3 ha 18 a 77 ca arpentée

4.1 Compléter la colonne situation ancienne du DMPC.

4.2 La Société LEBBEN souhaite acquérir les parcelles 394B et 286C pour créer une nouvelle unité foncière.

Calculer graphiquement à l'aide de l'extrait cadastral, la contenance de la parcelle 394 B. En déduire la contenance de la parcelle 394 A. Faire figurer vos calculs sur le DMPC.

4.3

- Calculer graphiquement à l'aide de l'extrait cadastral, les contenances des parcelles 286 C et 286 D. Faire figurer vos calculs sur le DMPC.

- Effectuer les compensations et en déduire les contenances compensées de ces deux parcelles.

4.4 Compléter la situation nouvelle

4.5 En déduire la contenance de la nouvelle unité foncière.

4.6 Quel document faut-il produire afin de définir la nouvelle unité foncière ?

ON EXIGE : DMPC correctement renseigné

DE 4

DOCUMENT REPONSE N°4

4.5 Contenance de la nouvelle unité foncière

4.6 Document

DR4

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE												
SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE			N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE			CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11	MISE AU POINT DÉTAILLÉE			
		ha 3	a 4	ca 5					ha 10	a 11	ca 12		13	14	15	16
TOTAL		ha	a	ca	TOTAL		ha	a	ca	TOTAL			TOTAL			

A Vérifié et numéroté , le

DR4 bis

ETUDE N° 5

COMPETENCES EVALUEES : C 1.1 Collecter des informations
C 1.2 Gérer des informations

CONTEXTE : Préparation du dossier

ACTIVITES : Collecter des informations

ON DONNE : - Un extrait de la demande de C.U. DT7 et DR5 bis
- Un document SHOB – SHON DT8

ON DEMANDE :

5.1 Dans le cadre du projet de voirie raccordant la nouvelle parcelle au rond point existant, des acquisitions foncières ont été faites à l'amiable. Si ces acquisitions à l'amiable n'avaient pas été possibles, quelle procédure aurait-il fallu mettre en place ?

5.2 Le projet de voirie rejoint la D10 :

5.2.1 Que signifie D10 ? Précisez la nature juridique de cette route.

5.2.2 Comment pourra être établie la délimitation des propriétés avec la D10 ?

5.2.3 Quelle est l'autorité administrative compétente pour établir cette délimitation ?

5.3 Vous êtes chargé de remplir la demande de certificat d'urbanisme. Le propriétaire (société LEBBEN & Cie sis 24 rue de la jalle à Blanquefort 33290) de la nouvelle parcelle désire construire un hangar identique à celui existant (hangar de stockage). La parcelle est située 15 avenue du port à Bassens (33530), section A0 de superficie 11485 m², dans une Z.A.C.

5.3.1 Quels sont les plans à fournir ?

5.3.2 Quel est la durée de validité d'un C.U.

6.4 Complétez les éléments 1, 2 et 3 de la demande de C.U. (DR5 bis) afin de savoir si l'opération projetée est réalisable.

6.5 Calculer la S.H.O.B. et remplir la notice descriptive du C.U.

6.6 Le COS maxi dans cette zone est de 0,65. Sachant que la SHON et la SHOB sont identiques sur ce projet, vérifier la faisabilité de cette opération.

ON EXIGE : - Réponses exactes

- Demande de C.U. correctement renseignée

DE5

DOCUMENT REPONSE N°5

5.1

5.2.1

5.2.2

5.2.3

5.3.1

5.3.2

5.5 Calcul de la SHOB :

5.6 Vérification de la faisabilité de l'opération :

DR5

BEP DES TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE			SESSION 2008
DUREE : 4 HEURES	COEFFICIENT : 3	EPREUVE EP2 ACTIVITE 2	PAGE 4/5

